RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CIC Nord Ouest

CIC FALAISE
11 PLACE BELLE CROIX 14700 FALAISE
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ [redacted] BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
BANQUE CIC NORD OUEST CIC FALAISE 11 PLACE BELLE CROIX 14700 FALAISE
déclare et atteste avoir reçu la somme de 3 000 €.
MADAME BEAULIEU ALEXANDRA, gérant de la société ABMB , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 24 RUE SAINT GERVAIS 14700 FALAISE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	2 RUE DE LA MAIRIE 14700 PERRIEVILLE NERS
Nombre de parts	300
Montant versé	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 février 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST06

[redacted]

KEVIN GILET
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS

[redacted]

11, place Belle Croix
14700 Falaise

C C Nord Ouest

CIC FALAISE
11 PLACE BELLE CROIX 14700 FALAISE
☎ [redacted] FAX 02 31 41 64 19 ✉ [redacted] BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
BANQUE CIC NORD OUEST CIC FALAISE 11 PLACE BELLE CROIX 14700 FALAISE
déclare et atteste avoir reçu la somme de 3 000 €.
MADAME BEAULIEU ALEXANDRA, gérant de la société ABMB , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe [redacted] déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	[redacted]
Nombre de parts	300
Montant versé	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 février 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST06

[redacted]

KEVIN GILET
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS

[redacted]

CIC Nord Ouest

CIC FALAISE
11 PLACE BELLE CROIX 14700 FALAISE
☎ [redacted] FAX 02 31 41 64 19 ✉ [redacted] BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
BANQUE CIC NORD OUEST CIC FALAISE 11 PLACE BELLE CROIX 14700 FALAISE
déclare et atteste avoir reçu la somme de 3 000 €.
MADAME BEAULIEU ALEXANDRA, gérant de la société ABMB , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 24 RUE SAINT GERVAIS 14700 FALAISE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	[redacted] NERS
Nombre de parts	300
Montant versé	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 février 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

[redacted]

JST06

KEVIN GILET
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS

[redacted]